

MER 28	14	15,6
JEU 29	17	0
VEN 30	17	2,7
SAM 31	16	0
DIM 01	15	0,1
LUN 02	14	0

### Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

### Stades phénologiques

La majorité des parcelles sont au stade "fermeture de la grappe". Sur Gamay, les stades séchelonnent de "premiers grains vérés à début véraison". Le Duras et les parcelles de Loin de l'oeil et Merlot les plus précoces sont au stade "premiers grains vérés".

En 2020, la véraison a débuté vers le 7 juillet et autour du 30 juillet en 2019.

Les rameaux post-gel sont au stade "fermeture de la grappe".

"Premiers grains vérés" sur Gamay.



### DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine qui vient de s'écouler a été sèche et estivale. Pour la semaine en cours, des pluies sont annoncées pour la nuit prochaine, ensuite les prévisions sont incertaines quelques gouttes seraient prévues pour vendredi.

### MILDIOU

#### Analyse de risque

#### Observations:

Des taches fraîches sont encore observées sur jeunes feuilles, ainsi que quelques symptômes récents sur grappes, ces symptômes sont à relier aux pluies du 12 au 14 juillet. Certaines parcelles de Merlot sont fortement impactées sur grappes.

#### Modélisation :

La semaine dernière a été sèche, aucune contamination épidémique n'a été modélisée. La pression exercée par le mildiou reste à un niveau fort, des contaminations épidémiques sont possibles dès 3 mm. Aucune sortie de tache issue d'une contamination épidémique n'est attendue.



Mildiou sur grappe (rot brun).

#### Préconisations

Tant que la "véraison" n'est pas enclenchée, soyez couverts à l'approche des pluies. Des contaminations épidémiques sont possibles dès 3 mm. Attention sur les parcelles avec présence de taches, des repiquages sont possibles, lors des rosées matinales.

#### Produits de contact, strictement préventifs:

\* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)

#### Systémiques, strictement préventifs:

\* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact biocontrôle  
\* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact biocontrôle

#### Sur taches déclarées:

\* Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% biocontrôle

**Données optidose : 80% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

#### Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie. En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter les repiquages vers le bas de la végétation. L'effeuillage favorise l'insolation et l'aération des grappes.

### A retenir

Soyez couverts à l'approche des pluies jusqu'à la "véraison".

**BLACK-ROT****Analyse de risque****Observations:**

Légère progression des symptômes sur feuilles et sur grappes, principalement sur les parcelles déjà touchées. Sur les parcelles les plus impactées, on observe sur grappes des symptômes secs et d'autres plus récents.

**Analyse de risque:**

En présence de symptômes, restez vigilants tant que la "véraison" n'est pas enclenchée.



*Black-rot sur grappes.*

**Préconisations**

**Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant la pluie. Attention, sur les parcelles atteintes, les symptômes peuvent se propager avec l'humidité matinale, jusqu'à la véraison.**

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (Biocontrôle).

**Alternatives**

**L'effeuillage, favorise l'aération des grappes et permet d'éviter que l'humidité ne reste au niveau des baies.**

**A retenir**

Protégez les parcelles atteintes jusqu'à la "véraison".

**OIDIUM****Analyse de risque****Observations:**

Il n'y a pas de progression significative des symptômes cette semaine sur le vignoble. L'oïdium s'extériorise encore sur grappes sur les parcelles sensibles.



*Oïdium sur grappe.*

**Préconisations**

**Restez vigilants sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes, tant que la "véraison" n'est pas enclenchée. Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.**

*\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).*

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

**Alternatives:**

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**Réaliser un effeuillage favorise l'aération et l'insolation des grappes, l'oïdium est sensible aux UV.**

**A retenir**

Fin de la couverture sur les parcelles saines.

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations**

Eudemis: Le vol se termine, de rares papillons retardataires sont encore piégés. Des perforations sont observées avec présence de larves L3 à L4.

Eulia: Capture des tous premiers papillons de G3.

**Analyse de risque**

La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2.

Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes. (Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).



## Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. La gestion de la G3 sera raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2 (si le seuil de nuisibilité est atteint).

Pour les piègeurs, pensez à changer les capsules de phéromones.

**Alternatives**

La confusion est une méthode biocontrôle.

Eudemis, larve agée+perforations.

**A retenir**

Faites un comptage des perforations.

## CICADELLES VERTES

## Analyse de risque

**Observations**

Le nombre de larves est en progression et des grillures sont signalées sur Gamay, Fer servadou, Merlot et Malbec.

**Analyse de risque**

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Larves de cicadelles vertes.



## Préconisations

Intervenir, si le seuil est atteint. Privilégier les traitements sur les parcelles sensibles aux grillures.

- \* Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m
- \* Jokari, Flanker, acrinathrine 0,2L/ha (2 applications max), CMR, ZNT=50m
- \* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m
- \* Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)
- \* Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)

**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

- \* Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)
- \* Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

**A retenir**

Surveillez vos parcelles.

## FLAVESCENCE DOREE

## Analyse de risque

**Observations**

Des pièges jaunes ont été mis en place sur le vignoble, les premiers adultes ont été capturés la semaine dernière.

Des ceps atteints par la flavescence dorée sont observés sur les parcelles.

Cep atteint par la flavescence dorée.



## Préconisations

Le T3 est à réaliser sur les adultes, les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF, entre le 30 juillet et le 13 août.

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque pour les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec

présence de pieds contaminés lors de la prospection 2020, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

- \* Mandarin pro, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max).
  - \* Klartan smart, Mavrik smart tau fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m
  - \* Jokari, Flanker, acrinathrine 0,2L/ha (2 applications max), CMR, ZNT=50m
  - \* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), ZNT=50m
  - \* Decis protech, Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,50L/ha (3 applications max)
  - \* Uppercut, Trebon 30 EC, etofenprox, 0,3l/ha (1 application max), ZNT=50m
- Attention aux délais avant récolte.

Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.

**A retenir**

T3, à réaliser entre 30 juillet et le 13 août.

## MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE

## Implantation des couverts.

**Quand et comment planter un couvert ?**

Idéalement les couverts végétaux doivent être implantés pendant la période des vendanges, afin de profiter des températures clémentes et des pluies du début de l'automne, ou bien courant octobre jusqu'à début novembre. La période d'implantation est à raisonner en fonction des espèces d'engrais verts choisies, qui peuvent être implantées pure ou en mélange. Dans le cas d'un semis réalisé après les vendanges, le couvert aura une installation plus lente et sera moins sensible au gel l'hiver.

Sur le vignoble de Gaillac les semis sont généralement réalisés après les vendanges, les conditions de sol ne sont pas toujours favorables. Il est fortement conseillé de travailler le sol en vue de favoriser les levées et prendre en compte que plus le semis est précoce, meilleures sont la production de biomasse et les effets sur le sol. Sur une vigne en place, un passage de houe rotative ou un à deux passages de vibroculteur peuvent être suffisants.

En adaptant le choix des espèces, il est possible de réaliser des semis jusqu'à mi octobre début novembre.

Le semis peut être réalisé à la volée, avec un semoir combiné à une herse rotative ou avec un épandeur d'engrais. Il est alors nécessaire de rouler ou de réaliser un griffage superficiel par la suite, afin d'enfouir les graines. Il existe également des semoirs équipés de disques d'ouverture du sol devant les socs semeurs.

**Les principales espèces et leurs caractéristiques:****Légumineuses**

ESPECES	_Durée cycle _Floraison Hauteur (cm)	Système racinaire/ profondeur	Matière sèche (t MS/ha)	Fixation N / Restitution N pour 2tMS/ha	Couverture du sol	Concurrence /adventices	Période semis	Coût semence €	Avantages	Inconvénients
Féverole	5,5 mois avril/mai 140 cm	Pivot ramifié/(80 à 100 cm)	4 à 6	Oui 47Kg N/ha	Moyenne à faible	Insuffisant	Octobre à novembre	130 à 180 (possibilité semence fermière)	Structuration du sol, favorise l'activité biologique. Implantation et destruction facile.	Développement lent.
Trèfle incarnat	7 à 8 mois avril/juin 50 cm	Pivot/ (40 à 60 cm)	1,5 à 3	Oui 34Kg N/ha	Bonne	Moyenne	Août à mi- septembre	40 à 55	Adapté au sols pauvres, acides. Structuration du sol. Favorise la fertilité	Implantation et destruction difficile.
Vesce commune	7 à 8 mois mai/juillet 50 cm (sans support)	Pivot + ramifications/ (60 à 90 cm)	2,5 à 5	Très bonne 43Kg N/ha	Bonne	Bonne	Août à début octobre	55 à 85	Structuration du sol et stimulation de l'activité biologique. Semis facile.	Installation lente, peu concurrentiel au départ.

**Brassicacées**

ESPECES	_Durée cycle _Floraison Hauteur (cm)	Système racinaire/ profondeur	Matière sèche (t MS/ha)	Fixation N / Restitution N pour 2tMS/ha	Couverture du sol	Concurrence /adventices	Période semis	Coût semence €	Avantages	Inconvénients
Navette fourragère	4 à 7 mois mars/ juillet 50 à 90 cm	Pivot/ (20 cm)	2,5 à 4	Non 26Kg N /ha	Importante	Elevée	Août à septembre	15 à 30	Piège à azote. Restructuration du sol. Installation rapide.	A terme peut acidifier les sols. Destruction difficile (pivot). Peut concurrencer la vigne (NPK).
Moutarde blanche	2 mois 100 cm	Pivot/ (90 cm)	4 à 5	Non 26Kg N /ha	Bonne	Bonne	Août à septembre	10 à 25	Piège à nitrate. Utilise les formes insoluble de P et K + restitution. Structuration du sol. Implantation et destruction facile.	Risque de faim d'azote, l'associer avec des légumineuses. Attention au couloir de gel.

**Graminées**

ESPECES	_Durée cycle _Floraison Hauteur (cm)	Système racinaire/ profondeur	Matière sèche (t MS/ha)	Fixation N / Restitution N pour 2tMS/ha	Couverture du sol	Concurrence /adventices	Période semis	Coût semence €	Avantages	Inconvénients
Orge	6-7 mois avril/mai 100 cm	Fasciculé/ (100 cm)	3 à 6	Non 22Kg N/ha	Bonne	Bonne à moyenne	Septembre à octobre	Possibilité semence fermière.	Forte structuration du sol. Implantation facile. Résiste au sec	Craint l'humidité. Attention aux maladies.
Avoine d'hiver	7 à 8 mois Avril à mai 100 m	Fasciculé/ (90 cm)	3 à 6	Non 24Kg N/ha	Bonne	Bonne à moyenne	Septembre à octobre	Possibilité semence fermière.	Bonne structuration du sol. Implantation facile. Bon comportement en mélange.	Risque de faim d'azote, l'associer avec des légumineuses. Besoins en eau importants. Destruction difficile.

Vous pouvez retrouver les fiches pratiques des différentes espèces sur le site de la Chambre d'agriculture du Tarn. Il est possible d'accéder à cette page depuis la Newsletter.

## DIVERS

**Maladies du bois:** De nombreux symptômes sont observés avec des formes lentes ou apoplectiques.



Esca.



Eutypiose.

**Acariens jaunes:** Ponctuellement leur présence est signalée sur les parcelles.

**Botrytis:** Des foyers sont présents, en particulier sur Gamay. Les conditions de la semaine dernière, sans pluie, ont permis ponctuellement l'assèchement des symptômes sur grappes.

**Mettre en oeuvre la prophylaxie:** maîtrise de la vigueur, aération des grappes, effeuillage et gestion du rique vers de la grappe et oïdium.

L'effeuillage, favorise l'aération des grappes et permet d'éviter que l'humidité ne reste au niveau des baies. Il doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les risques de brûlures.



Foyer de botrytis sur Gamay.



**Echaudage:** Premiers dégâts, suite à l'épisode de chaleur de la semaine dernière.

Echaudage sur Gamay.

## Prochain bulletin le 3 août

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/liste\\_alternatives\\_prophylaxie\\_2019.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 - 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) - 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) - 07.86.17.86.03  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) - 07.80.56.95.60

